

Cependant, monsieur le Président, nous devons tous nous rappeler que les décisions médicales et scientifiques doivent se fonder sur les faits et que les fonctionnaires de mon ministère doivent obtenir les renseignements voulus. Je le reconnais et j'espère que les députés reconnaîtront aussi que, quand les scientifiques du ministère ont eu obtenu tous les renseignements qu'ils pouvaient, ils me les ont transmis et que j'ai pris immédiatement les mesures qui s'imposaient.

M. le Président: La question suivante sera la dernière aujourd'hui. Je prie le député de Beaches d'être relativement bref étant donné l'heure.

LES RAISONS INVOQUÉES POUR ORDONNER L'ARRÊT DES LIVRAISONS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Y avait-il d'autres raisons pour ordonner dimanche l'arrêt des livraisons de moules, que celle des résultats positifs des tests effectués vendredi sur des moules qui, comme le sait le ministre, étaient déjà sur le marché?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, il y a eu d'autres éléments d'information. Je les ai déjà exposés en détail, et je peux recommencer.

Le samedi 28 novembre, des échantillons ont été recueillis; l'un provenait de St. Peters, et sept d'autres secteurs de l'Atlantique. On a vérifié l'itinéraire d'acheminement. Des extraits ont été préparés en laboratoire à Charlottetown, puis envoyés ici à Ottawa, à l'intention du D^r Todd, par Canadien International, et on en a pris livraison le dimanche. On a vérifié les concessions, les cartes, de même que les dossiers et les feuilles d'expédition. On a établi l'itinéraire des expéditions. On a également fait enquête dans les rues à Charlottetown. Un fonctionnaire de mon ministère a interrogé trois personnes qui avaient porté plainte, comme je l'ai déjà mentionné.

On a fait tout cela, et c'est sur la base de ces données en plus des travaux de laboratoire que l'on a ordonné l'arrêt des expéditions.

M. le Président: Le député peut poser une brève question supplémentaire.

LA POSSIBILITÉ D'UNE ERREUR DE JUGEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très brève au ministre. Ne convient-il pas que, aux yeux d'un observateur très impartial, les événements de la semaine dernière porteraient à croire à une erreur de jugement? Ne convient-il pas également que, si la plupart des personnes sensées sont tout à fait disposées à pardonner une erreur de jugement, il en va tout à fait autrement en ce qui concerne un ministre qui défend l'indéfendable, à savoir défendre son erreur, au lieu d'admettre cette erreur?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué au député et à son chef, hier et aujourd'hui, que s'il y a un moyen d'améliorer la procédure, de toute évidence c'est ce que nous ferons. Et c'est précisément ce que l'on est en train de faire,

Rapports de délégations interparlementaires

mais je lui rappelle encore une fois qu'il vaudrait mieux ne pas nous débarrasser de procédures qui se sont révélées très efficaces pour ce qui est de protéger la santé des Canadiens et, s'il y a un moyen de les améliorer, nous y veillerons. Tâchons cependant de voir les choses dans leur juste perspective.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, tel que paraphé par l'ambassadeur Simon Reisman, qui est avec nous aujourd'hui, et l'ambassadeur Peter Murphy.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux neuf pétitions portant les numéros suivants: 332-3279, 332-3293, 332-3294, 332-3326, 332-3327 et 332-3367 à 332-3370 inclusivement.

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE SUR L'ABUS ET LE TRAFIC DES DROGUES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, rapport de la délégation parlementaire officielle du Canada à la Conférence interparlementaire sur l'abus et le trafic des drogues dans l'hémisphère occidental, qui s'est tenue à Caracas, au Venezuela, du 9 au 13 novembre 1987.

Compte tenu de l'importance du sujet et du rôle qu'a joué la délégation canadienne à cette conférence internationale, je tiens à dire quelques mots, si vous le permettez, sur le rapport.

Je voudrais d'abord souligner la contribution des autres délégués à cette conférence—le député de Windsor—Walker-ville (M. McCurdy), le sénateur Lorne Bonnell, et le bibliothécaire du Parlement, M. Paul Rosenbaum, conseiller de la délégation.